Deuxième Année. — N° 110. *Bureau du Journal :* rue de la Mairie, 6. Samedi, 24 Mai 1862.

ON S'ABONNE :

A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant *franco* un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE TARN-ET-GARONNE :

Un an..... 16 fr
Six mois..... 9 fr.
Trois mois..... 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS :

Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.

L'abonnement part du 1er ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISSANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES,
25 centimes la ligne

RÉCLAMES,
50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal, rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT

DAT	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISONS.
29	Jeudi..	*L'Ascension*	Grèzels, Caniac, Floirac.	P. Q. le 7 à 3 h. 33' du mat.
30	Vend..	s. Félix.		P. L. le 13, à 11 h. 8' du soir.
31	Sam...	se Angèle.	Vers, Molières, Gourdon.	D. Q. le 20, à 3 h. 47' du soir.
				N. L. le 28, à 3 h. 36' du soir.

L'abonné pour un an au *Journal du Lot* a droit a une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réelames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Ce, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le *Journal du Lot*.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.

DERN. LEVÉE DE BOITE.	DÉSIGNATION DES COURRIERS.	DISTRIBUTION.
7 h. 30' du matin..	Paris, Bordeaux, Toulouse et le midi.....	6 h. 30 m. du s.
7 heures du soir....	Brives (Gourdon).....	7 h. du m.
10 heures du soir....	Montauban, Caussade, Toulouse.	7 h. du m.
	Castelnau-Montratier.....	7 h. du m.
	Figeac (Lalbenque, l'Aveyron)..	
	Fumel, Castelfranc, Puy-l'Évêque Cazals, St-Géry.....	6 h. 30 m. du s.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fait est considérée comme un reabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 24 mai 1862.

BULLETIN

Le journal l'*Esprit public* dit que le Conseil des ministres, réuni, a décidé la continuation de l'expédition du Mexique.

Le même journal dit que les cabinets de Paris et de Turin négocient un arrangement qui amènerait la réorganisation complète du Gouvernement pontifical : Rome enverrait des députés au parlement italien.

Le rétablissement de la tranquillité dans les provinces de Brescia, de Bergame et de la Valteline est, en partie, dû à la proclamation du préfet, M. Natoli. L'appel fait, dans ce document, au dévouement des populations, au roi et aux institutions qui gouvernent l'Italie, a eu le plus favorable effet. S'il faut en croire certains bruits, Garibaldi aurait écrit aux volontaires arrêtés dans ces troubles pour les inviter à obéir aux ordres du gouvernement et à se laisser conduire où il le jugera convenable.

La *Gazette officielle* d'Italie déclare que la garde des prisons de Brescia, composée de huit hommes, n'a fait feu que lorsque les assaillants, après avoir brisé la porte, tentèrent d'arracher les armes des soldats.

A Milan, il y a eu un peu de désordre. Il a été immédiatement apaisé.

Victor Emmanuel était attendu, hier, à Turin.

Le discours d'ouverture des Chambres prussiennes est empreint d'un caractère de modération et de conciliation qui seront généralement appréciées. Au fond, la couronne accorde à la Chambre des députés presque tout ce qu'elle a demandé ; tout prétexte de recommencer la lutte lui est donc enlevé.

Un paragraphe de ce discours prouve qu'il est exact que le gouvernement prussien a demandé satisfaction à l'électeur de Hesse au sujet de l'accueil discourtois fait au général de Willisen.

Le bruit d'un remaniement ministériel, prend à Vienne, une certaine consistance.

Les nouvelles de Varsovie disent que l'antagonisme entre Mgr Felinski et le général Luders, est très prononcé. Tout en prêchant la conciliation, Mgr Felinski prend le parti du peuple.

La santé du roi Léopold est tout-à-fait satisfaisante. Une circulaire de M. le ministre des affaires étrangères de Belgique l'annonce officiellement aux agents diplomatiques de ce pays à l'étranger.

Le cabinet espagnol, répondant à M. Castro, qui demandait la censure contre le ministère, au sujet des affaires du Mexique, dit qu'il approuve la conduite du général Prim et que, dès qu'il aura une plus ample connaissance des documents officiels, il discutera à fond cette grave question.

« Ce n'est pas nous, dit le *Constitutionnel*, qui contesterons à l'Espagne le droit de n'obéir qu'à ses propres inspirations et au sentiment de son honneur. Nous avouons seulement que, jusqu'à de plus amples informations, nous comprenons difficilement comment l'intérêt de l'Espagne a été sauvegardé par la retraite des troupes qu'elle avait envoyées pour venger son drapeau si souvent et si cruellement offensé au Mexique. Les honneurs rendus par les généraux Doblado et Zaragoza au général Prim et l'escorte militaire accordée par les troupes mexicaines à madame la comtesse de Reuss depuis Orizaba jusqu'à la Vera-Cruz nous paraissent une compensation bien insuffisante de griefs si nombreux et si invétérés. »

Un grand nombre de mexicains se rangent sous le drapeau du général Almonte, se disposant de défendre ses projets. — Les Français, maîtres d'Orizabo, marchent toujours en avant.

Le roi Othon vient d'accorder une amnistie générale aux insurgés de Nauplie. Douze personnes sont seules exceptées. Cette mesure a produit un excellent effet dans le pays. Le ministère, dont le roi n'avait pas accepté la démission, paraît ne pas insister dans son offre de se retirer.

Les dépêches des Etats-Unis confirment les avantages remportés par les troupes fédérales. Sur presque tous les points, les confédérés sont en pleine déroute. En fuyant, ils dévastent les propriétés. On élève à huit millions la valeur des cotons qu'ils ont incendiés. Ils sont poursuivis par le général Mac-Clellan, qui a effectué sa réunion avec le corps d'armée de Franklin. Les forts de Jackson et Philip sont tombés au pouvoir des fédéraux. Les confédérés manquent de provisions.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Rome, 21 mai.

Aujourd'hui, en consistoire public, le pape a donné le chapeau à deux prélats espagnols. S. S. a préconisé six évêques en consistoire secret.

Il est arrivé depuis samedi cinquante-six prélats. Parmi eux se trouve Mgr. Melezins, évêque grec de Constantinople, rentré récemment dans l'église catholique.

Naples, 21 mai.

Cent jeunes gens environ ont tenté hier une démonstration en faveur des personnes compromises dans l'affaire de Brescia. Sur la sommation de la garde nationale, l'attroupement s'est dispersé. Le maintien de la garde nationale est l'objet de l'approbation générale.

La Municipalité a donné un bal splendide. Le Roi et le Prince Napoléon y sont restés jusqu'à minuit.

Le Roi s'est embarqué à 1 heure pour Gênes. S. M. a laissé 200,000 francs aux instituts et œuvres de bienfaisance de Naples et d'autres sommes ayant la même destination aux autres villes principales.

Le prince Napoléon est parti pour Palerme.

Madrid, 21 mai.

Les journaux espagnols combattent l'article de la *Patrie* sur le Mexique.

Le *Diario* dit : La *Patrie* doit savoir que l'Espagne a une politique propre qui n'a jamais été à la remorque de personne.

Alexandrie, 21 mai.

Le prince de Cobourg s'embarque demain sur le vaisseau anglais *Queen*.

Beyrouth, 18. — Les Turcs retirent une partie de leurs troupes de Syrie. Six cents hommes ont déjà été embarqués. Le Liban est calme. Des désordres ont eu lieu à Damas à cause de la conscription militaire. Des bandes de Kurdes et de Bédouins infestent les environs d'Alep.

Turin, 22 Mai.

Le général Turr qui est de retour de son excursion à Naples est parti pour Trescorre.

Emprunt italien, 69. 90.

Milan, 22 mai 1862.

Le *Pungolo* publie une nouvelle lettre de Garibaldi, lequel s'exprime ainsi :

« Quelques personnes ont mal interprêté ma protestation, publiée dans le *Diritto*, soldat italien moi-même je ne pouvais avoir l'intention de lancer des injures à l'armée italienne qui est la gloire et l'espérance de la nation. J'ai voulu dire que les soldats doivent combattre les ennemis de la patrie et du roi, et non massacrer et blesser des citoyens désarmés. Si le commandant de Brescia eût pu agir suivant son cœur, nous n'aurions pas à déplorer les victimes du peuple. La place des généraux est aux frontières et sur le champ de bataille et non ailleurs. »

Stuttgard, 21 mai.

Chambre des députés. — La fraction catholique a présenté une motion invitant le gouvernement de Wurtemberg à tourner tous ses efforts vers une réorganisation de la constitution fédérale avec représentation nationale, afin de garantir la sécurité de l'Allemagne vis-à-vis de l'étranger et d'assurer, par une centralisation de pouvoirs, l'union à l'intérieur. La motion recommande d'avoir en vue, dans cette réorganisation, l'union de l'Allemagne entière et de combattre toutes tendances dirigées contre l'établissement d'une confédération restreinte, lesquelles finiraient par amener une scission en Allemagne.

Londres, 22 mai.

La Banque d'Angleterre a élevé le taux de l'escompte à 3 p. cent.

Consolidés, 92.

Saint-Pétersboyrg, 22 mai.

Un décret impérial autorise la libre importation des marchandises chinoises par la frontière d'Asie, à l'exception du thé et de l'eau-de-vie.

Raguse, 21 mai.

Le 19, Dervisch-Pacha a battu les Monténégrins et approvisionné la forteresse de Niksich. Il a laissé à Sami-Pacha la garde des défilés de Douga. Les Turcs ont perdu cinq cents hommes dans les combats de Zubzi.

Copenhague, 21 mai.

Le journal *Berlingske-Tidende* dément la nouvelle que le Danemark ait de nouveau proposé aux puissances européennes un congrès pour l'arrangement du conflit dano-allemand.

Vienne, 22 mai.

On parle d'un changement de ministère. L'archiduc Reinier abandonnerait le poste de président du conseil. M. de Plener, ministre des finances, donnerait sa démission. Le ministre de la justice se retirerait également.

Vienne, 22 mai.

Raguse, 21. — Dervisch-Pacha est entré à Niksich, après deux engagements. Les Monténégrins et les insurgés ont attaqué Zubzi trois fois, mais ils ont été repoussés.

La partie officielle du *Moniteur* contient un décret impérial portant promulgation de la convention conclue le 30 avril 1862, entre la France et la Grande-Bretagne, pour régulariser la situation des compagnies commerciales, industrielles et financières dans les Etats respectifs.

Et un décret accordant à la ville de Cambrai un entrepôt réel des sucres indigènes.

La question mexicaine donne lieu à une foule de suppositions ; mais les faits parlent plus haut que tous les raisonnements.

Il y a quelques années, des sujets espagnols

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 24 mai 1862.

N° 15.

FAUTE DE CONFIANCE (*)

VIII

(Suite.)

Elle ne tarda pas à demander son mari avec instances.

— Il est occupé du mort, lui dit le docteur, vous ne pouvez donc monter auprès de lui.

— L'infortunée demeura seule avec ses larmes, attendant le retour du baron.

On avait étendu le comte sur son lit, puis tous les assistants s'étaient successivement retirés, oppressés et silencieux. Alexandre seul était assis près de la couche mortuaire, le regard morne et sombre. Que faire maintenant? — qu'allait-il devenir? qu'allait devenir Paula?... Oh! leur situation était affreuse. Paula devait s'accuser elle-même d'avoir causé la mort de son père... et il fallait que sa faute fût bien grave, pour avoir déterminé le comte à sa résolution extrême et fatale.

— Que ne suis-je à ta place! disait Alexandre en soupirant ; tes yeux ne verront plus la honte de ta fille ; ta mort a été belle, et tu suis de près dans la tombe la femme que tu aimais et dont nul souffle impur n'a jamais altéré la vertu. Et moi, je vais vivre dans d'éternelles tortures... mari d'une femme déshonorée, qui a honteusement trahi mon amour.

Il s'était levé et se promenait avec agitation, quand tout à coup il se trouva dans le cabinet du comte. Ses regards y tombèrent sur les débris de papiers épars sur le parquet, puis sur les cendres du foyer là était suspendu à la grille un feuillet à demi-carbonnisé, dont une partie, encore lisible, portait en grands caractères un mot sur lequel ses yeux s'attachèrent, comme enchaînés par un pouvoir magique ; — ce mot, c'était : Kielsky.

Alexandre ramassa ce feuillet, dont la moitié tomba en cendres; mais le fragment qui lui en resta dans la main et qu'il parcourut d'un œil hagard, suffit pour décider de son avenir. — C'étaient les dernières lignes d'une lettre, ainsi conçues :

«..... Et je ne me suis pas entièrement détourné de » toi ; seulement, je ne veux ni larmes ni repentir superflu. Nous autres hommes, nous n'aimons pas de la même façon que vous : quand nos sentiments ne vous » suffisent pas, il vous faut vous rassasier de l'amour de » vos enfants. Ce soir j'irai te voir, ainsi que notre petit » garçon, et j'espère que tu me montreras cette gaîté qui » était ton plus grand charme. Je sais où te trouver. » Adieu, toujours à toi.

» KIELSKY »

Alexandre lisait et relisait, et son esprit refusait de comprendre les mots que ses lèvres prononçaient à voix basse. C'était inpossible : l'enfant qu'il avait porté dans ses bras était bien son enfant.

— Oh! qu'il me reste au moins cette consolation ! s'écria-t-il avec anxiété.

Et pourtant c'était écrit là ; il avait beau se débattre, pas une seule syllabe ne se modifiait pour adoucir ces mots terribles. Il retourna en chancelant vers le lit du comte, et sa tête tomba sur l'oreiller où reposait celle de son plus fidèle ami.

En ce mement une main légère se posa sur son épaule ; il se redressa en tressaillant. Paula était à ses côtés ; elle ne prononça pas une parole, mais des larmes brûlantes tombaient une à une de ses cils noirs sur la main de son mari.

— Arrière! arrière! cria-t-il comme en démence : ne me touche pas... femme sans honneur... fille dénaturée! — Comment oses-tu approcher de la couche où repose ton père... à qui ton déshonneur a coûté la vie... et qui a dû te maudire au fond de son cœur?

Elle le regarda avec stupéfaction et muette d'épouvante.

— Oui, poursuivit-il avec amertume, c'est ton amant, c'est le père de ton enfant qui l'a tué...

— Oserais-tu mentir encore près de cette dépouille? La bouche de ton père ne dépose point contre toi : elle est fermée pour toujours ; mais il m'a laissé ce témoignage pour que tu ne me trompes pas une seconde fois... ajouta-t-il en montrant le lambeau de la lettre de Kielsky.

Elle lui arracha le papier de la main, et bientôt elle comprit son terrible soupçon.

— Alexandre..., dit-elle en tremblant... je prends le ciel à témoin que je suis innocente.

— Tais-toi, tais-toi, ou les morts vont réssusciter pour te confondre; va-t'en loin de lui, loin de moi!

C'en était trop... elle voulut parler... elle leva les mains et fit un pas en avant ; mais tout à coup elle s'affaissa sur sur elle-même en poussant un cri qui remua le cœur d'Alexandre. On accourut, on l'emporta dans sa chambre, où elle se réveilla dans un violent délire. — Elle flotta longtemps entre la vie et la mort ; mais la jeunesse et la vigueur de sa constitution triomphèrent... elle fut conservée à son enfant.

Durant les longs jours et les longues nuits de la maladie de Paula, Alexandre ne quitta point son chevet, ne prit pas un instant de repos. Etait-ce compassion? Son ancien amour avait-il encore des racines dans son cœur, ou bien doutait-il peut-être de la culpabilité de sa femme? Dans son délire, elle le conjurait, avec des torrents de larmes, de ne pas la repousser, et elle suppliait Dieu de la secourir et de prouver son innocence. Alors le baron tremblait, et son front se couvrait d'une sueur froide. Mais aussitôt il se rappelait avoir aperçu Kielsky dans la chambre de Paula, un jour où elle avait refusé de sortir. Il se disait :

— Mon beau-père m'a confié que le Polonais avait porté à son honneur une atteinte mortelle, et cela quand on me cachait la présence de Kielsky ! Et cette lettre trouvée dans la chambre du comte ! Evidemment, il a voulu la brûler

(*) La reproduction est interdite.

ayant été victimes au Mexique de vexations sans nombre et même d'assassinats, l'Espagne demanda satisfaction et l'obtint, quoique avec peine, au moyen d'une convention conclue par le général Almonte, ministre du Mexique, et M. Mon, ambassadeur d'Espagne à Paris. Cette convention fut appelée le traité Mon-Almonte, Son maintien était une des principales conditions que le gouvernement espagnol devait imposer récemment au gouvernement mexicain, et le général Almonte avait été exilé de son pays à cause de ce traité. Eh bien ! le conçoit-on ? le général Prim, au lieu de soutenir l'homme qui avait fait rendre justice à l'Espagne, a trouvé dans l'appui même que lui donnait la France, le prétexte de se retirer.

L. BONIFACE.

Chronique locale.

L'Arrêté suivant convoque les électeurs du canton de Puy-l'Évêque, pour procéder à la nomination d'un membre du conseil d'arrondissement.

Cahors, 22 mai 1862.

Nous, Préfet du département du Lot, Officier de la légion d'honneur,

Vu les procès-verbaux d'élection desquels il résulte que M. Demeaux, membre du conseil d'arrondissement pour le canton de Puy-l'Évêque, a été élu membre du conseil général ;

Vu la loi du 22 juin 1833 et celle du 7 juillet 1852;

Vu le décret règlementaire du 2 février précédent ;

Vu les instructions ministérielles;

Considérant qu'il importe de pourvoir à la vacance existant dans le conseil d'arrondissement de Cahors, par suite de la nomination de M. Demeaux au conseil général,

Arrêtons :

Art. 1er — Les électeurs du canton de Puy-l'Évêque sont convoqués pour le dimanche 15 juin prochain, à l'effet de procéder à l'élection d'un membre du conseil d'arrondissement.

Les comices se tiendront, dans chaque commune, dans les lieux de réunions choisis pour les dernières élections.

Art. 2. — On se conformera, pour la régularité de l'opération, à l'arrêté préfectoral du 23 mai 1858, inséré au n° 689 du Recueil administratif.

Le scrutin sera ouvert, le dimanche, 15 juin, depuis 8 heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

Le dépouillement sera fait partout immédiatement après la clôture du scrutin.

Les listes électorales, closes le 31 mars dernier, serviront seules à l'élection présentement prescrite. Elles ne recevront d'autres modifications que celles résultant de décès ou de jugements emportant incapacité et devenus définitifs; modifications qui seraient publiées cinq jours avant la réunion des électeurs.

Art. 3. — Le recensement général des votes du canton aura lieu à l'hôtel-de-ville de Puy-l'Évêque, le lundi, 16 juin, à dix heures du matin.

MM. les délégués sont invités à se rendre exactement à cette réunion.

Art. 4. — MM. les Maires du canton de Puy-l'Evêque sont chargés d'assurer, chacun en ce qui le concerne, l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'hôtel de la Préfecture, à Cahors, le 22 mai 1862.

Pour le Préfet du Lot, empêché,
Le doyen du Conseil de préfecture, sec. gén.

MUNIN-BOURDIN.

Le maréchal Canrobert prendra lundi prochain, 26 mai, le commandement du camp de Châlons, que l'Empereur visitera dans la première quinzaine du mois de juin.

Hier soir, vers cinq heures, la rue de la mairie, à Cahors, fut vivement agitée pendant quelques instants. Un bœuf, attelé à une charrette chargée d'une lourde pierre, fut effrayé par le jappement d'un chien, et, par un brusque mouvement, fit avancer la pierre sur son dos. L'animal furieux chercha alors à fuir, et tous les efforts du charretier pour le retenir auraient été vains, sans le prompt et hardi secours du sieur Victor Ramel, garçon boulanger, qui se précipita au devant du bœuf, le prit par les cornes et les oreilles et l'arrêta. Cette belle action de Ramel, qui a prévenu, sans nul doute, de graves accidents, mérite d'être signalée. Qu'il nous soit permis, en même temps, de faire entendre aux propriétaires des chiens l'avis de les tenir en laisse. Ils éviteraient par là des désagrémens dont les conséquences pourraient leur être préjudiciables.

Le règne des nécromanciens est passé, dit-on, depuis longtemps; les tireuses de cartes et les devins ne sont plus pris au sérieux ; on en rit, on s'en amuse; on ne croit rien du débit de leur science. Le fait suivant vient pourtant prouver le contraire :

» Hier matin, à six heures, dit la nommée D., de Cabessut, je vendais du lait à une femme étrangère à la ville, lorsqu'elle m'observa que je ne devais pas être heureuse parce qu'un malheur planait sur ma maison; que j'avais une fille sage et charmante, et qu'il était temps de prévenir le mauvais sort qui lui était réservé et qui réjaillirait sur moi. Elle me demanda mon nom et ma demeure, me promettant, par des moyens à elle, d'éloigner de moi et des miens les malheurs inévitables qui allaient fondre sur nous. Je la quittai après avoir satisfait à sa demande. A midi, en effet, elle se rendit chez moi, accompagnée de sa fille. Elles ont voulu d'abord me tirer les cartes. Après cela je leur ai donné du fil qu'elles m'avaient demandé. Elles ont coupé ce fil en trois parties et m'en ont fait prendre une, en me disant d'y faire trois nœuds. Elles ont ensuite plongé ce fil dans de l'eau bénite, et après avoir fait le signe de la croix, la mère me le remit en me disant : « Si le nœud du milieu n'est pas dénoué, l'esprit malin sera encore chez vous. » Mais le nœud se trouva défait. La mère m'ordonna alors de prier en l'honneur de sainte Marthe et de lui donner un gage précieux pour l'envoyer à Rome où on le bénirait.

»Je crus aux paroles de ces femmes, qui avaient deviné que j'avais une fille charmante et de l'or caché. Je lui donnai 15 fr. 50 c. une bague en or, un collier, des chaînes en or appartenant à ma fille, et elles me quittèrent. A peine arrivaient-elles au bas de l'escalier, que je les rappelai en leur disant : Rendez-moi les bijoux ; je ne veux pas qu'on sache que vous êtes venues, et il me faudrait l'avouer, si ces objets manquaient. Mais la mère me répéta que de terribles malheurs allaient m'arriver si je les reprenais. Remplie d'effroi, je consentis à les leur laisser. Je leur promis en outre, de porter le linge qu'elles m'avaient demandé, à neuf heures du soir, sur le Pont-Neuf, où elles devaient le prendre pour l'envoyer à Rome Le soir j'informai mon mari de ce qui s'était passé. Il ne fut pas de mon avis et voulut m'accompagner jusqu'au Pont-Neuf ; nous y trouvâmes ces femmes. Et mon mari, les ayant menacées de les faire arrêter si elles ne lui rendaient pas les objets que je leur avais donné, elles les lui remirent en grande partie. »

Des recherches faites par la police, il est résulté que ces femmes portent le nom Ferret Guitano, et qu'elles ont pris ce matin la route de Lalbenque.

Avis de ne pas s'y laisser prendre.

Un incendie de peu d'importance s'est déclaré, hier au soir, vers les neuf heures, dans l'établissement de Petits-Carmes. Il a été éteint presque aussitôt. La perte est évaluée à 180 fr. environ. — L'établissement est assuré à la Compagnie générale.

Le 20 du courant, à Cajarc, trois ouvriers sont allés dans un bateau, sur le Lot, pêcher avec un épervier, arrivés au pertuit de la chaussé, le courant de l'eau les a entraînés dans la passe et les a fait heurté contre un gros bloc de pierres. Le bateau a coulé à fond, et un des trois ouvriers s'est noyé, malgré l'empressement que diverses personnes ont mis à le sauver.

PREMIER CONCERT

Donné par la Société orphéonique de Cahors, le dimanche, 24 mai 1862, à huit heures du soir, dans la salle de Spectacle.

PROGRAMME.

PREMIÈRE PARTIE.

1° Ouverture de la *Fée aux Roses*, par le corps de musique de la ville, arrangée par..... E. MARIE.
2° Chœur des Chasseurs de *Freyschutz* (Robindes Bois)..... WEBER.
3° Cantabile de la *Juive*, pour ténor, chanté par M. Olié ..... F. HALÉVY.
4° Fantaisie sur des motifs du *Pirate*, pour violon, avec accompagnement de piano, par M. Balthazar. BELLINI.
5° La *Mort du Christ*, air de basse, chanté par M. Linou..... CH DE POURNY.
6° L'*Heureux Bandit*, romance de ténor, chantée par M. Séguy.... DAILLY.
7° Le *Maître d'école* ou la *Distribution des prix*, , chansonnette par M. E. L.
8° Les *Forgerons*, grand chœu... J. DENVEFVE.

DEUXIÈME PARTIE.

1° Fantaisie militaire, par le corps de musique de la ville..... BLANCHETEAU.
2° Les *Parfums printaniers*, chœur. A. VIALON.
3° Air de *Lucie de Lammermoor*, pour voix de ténor, chanté par M. O. C..... DONIZETTI.
4° Grand duo, pour violon et piano, exécuté par M. Balthazar et Mlle Léonie Fenouillet.. ROBLEUECHT.-SOWINSKI
5° Duode *Guillaume Tell*, pour basse et ténor, chanté par MM. ***.. ROSSINI.
6° Le *Tambour du village*, chansonnette chantée par M. E. L.
7° La *St. Hubert*, grand chœur.... L. DE RILLÉ.
8° La *Retraite*, chœur.

Le Piano sera tenu par Mlle L. Fenouillet.

Comme la rage ne se manifeste que très-rarement par les symptômes que lui attribue la croyance populaire, et que le chien atteint de cette terrible maladie mange et boit longtemps encore après qu'il a pu la communiquer, nous croyons utile de citer le vœu suivant qu'émettent à ce sujet les *Archives générales de Médecine* :

« Chaque année, dit ce recueil, au retour des chaleurs, on publie dans toutes les communes des instructions sur les soins à donner aux individus mordus par un chien suspect, et la mesure est excellente, sans doute ; mais ne serait-il pas plus utile encore d'apprendre aux gens que les symptômes de la rage canine sont tout autres qu'ils ne le supposent, puis de leur tracer le tableau exact des signes auxquels on peut la reconnaître presque à son début, par conséquent se mettre en temps opportun à l'abri des caresses aussi bien que des morsures d'un chien atteint de maladie ? Rien ne serait plus facile assurément pour des hommes spéciaux que de résumer en quelques paragraphes les notions les plus essentielles sur la matière, et si, chaque année, ces nouvelles instructions étaient publiées à plusieurs reprises ; si, dans chaque commune, l'instituteur était tenu de les rappeler à ses élèves enfants ou adultes ; en un mot, si tous les moyens de publicité étaient mis en usage, je ne doute pas que dans l'espace de quelques années on vit le nombre des cas de rage humaine diminuer dans une proportion considérable. »

On nous écrit de Donzenac (Corrèze).

Une violente épidémie de fièvre éruptive a sévi cruellement, pendant les derniers jours d'avril sur la population de Donzenac. Pendant huit jours, ce fut une panique générale; les personnes atteintes par le fléau succombaient presque subitement.

On doit des éloges à M. le docteur Reignack, dont le zèle et le dévouement purement désintéressés se sont toujours tenus, dans cette grave circonstance, à la hauteur de l'épidémie.

MM. les docteurs Delage, Alègre et Massena ont aussi prodigué leurs soins à quelques malades ; mais celui qui a fait un grand bien à notre ville, c'est M. le docteur Billien, de Vayrac (Lot).

Ce praticien distingué, dont la réputation naissante prend des proportions remarquables, avait été appelé à Donzenac par la famille F... Comme les soins qu'il apporta dans cette maison furent couronnés de succès, M. le Sous-Préfet de Brives, dont la sollicitude toute paternelle veillait constamment sur cette population désolée, pria M. le docteur Billien de vouloir bien prodiguer ses soins élairés à toute la commune. M. Billien prolongea donc son séjour de quelques jours ; en présence de M. le Maire et avec l'aide de MM. Reignack, Alègre et Delage, fit l'autopsie qui eut un résultat utile pour la maladie.

Depuis le 30 avril, cette terrible épidémie s'est éteinte insensiblement, et, aujourd'hui, la population de Donzenac est un peu rassurée.

Le *Journal des Instituteurs* croit savoir que la Société du Prince-Impérial donnera lieu prochainement à une circulaire de M. le ministre de l'instruction publique. La volonté du ministre, dit ce journal, est que la liberté des maîtres et des enfants reste absolue : rien ne doit venir que de leur spontanéité.

Le *Journal des Instituteurs* ajoute que le ministre de l'instruction publique étant sur le point d'exprimer sa pensée à cet égard, en donnant toutes les indications qui pourront être utilement mises à profit, il lui semble à propos d'engager les instituteurs à réserver jusque-là leur initiative.

On sait que l'Empereur des Français s'occupe d'une histoire de la vie et particulièrement des campagnes de César, et qu'il a eu besoin pour cela d'un homme qui fût parfaitement au courant des antiquités romaines des contrées rhénanes sur lesquelles ces campagnes se sont étendues. M. de Cohausen, major du génie prussien, attaché jusqu'ici à la commission militaire de la Diète germanique, vient d'être autorisé de se rendre à Paris à cet effet. (*G. des Postes.*)

Dans son audience du 28 avril, la cour de cassation, confirmant deux arrêts de la cour impériale de Lyon, des 14 et 30 mai 1861, a décidé que :

« Lorsque des marchandises n'ont pas été fabriquées conformément à l'échantillon fourni, les tribunaux peuvent ordonner que ces marchandises resteront pour compte au fabricant, encore bien que la matière fût fournie par celui qui en a fait la demande.

» En admettant que les dommages-intérêts ne puissent être accordés qu'en espèces, ce principe est inapplicable au laissé pour compte, qui n'est qu'une résiliation de contrat pour inexécution des conditions, de la part d'un des contractants.

» En pareil cas, les juges ont pu, sans violer aucune loi, ordonner que le fabricant rembourserait les soies qui lui ont été livrées pour être mises en œuvre, au prix attribué par le commettant dans le marché, encore bien que ce prix serait supérieur à celui fixé par

---

pour dérober à ma connaissance la faute de ma femme, et une Némésis vengeresse en a sauvé ce débris.

A cette pensée, il se détournait de Paula, et repoussait son enfant avec horreur.

Sur ces entrefaites avait eu lieu l'enterrement du comte. Le grand forestier avait fait devant la justice de consciencieuses dépositions; mais la cause du duel demeurait un mystère pour tous : Kielsky n'avait passé que quelques jours au château, il y avait trois ans ; presque personne ne le connaissait, et l'on ignorait son récent séjour dans les environs; Marie ne fut donc pas soupçonnée. Là subite maladie de Paula ne surprit pas non plus : on avait trop de raisons de l'attribuer aux douloureux évènements qui venaient de la frapper, et les soins infatigables de son mari, tant qu'elle fut en danger, éloignaient toute supposition que la paix et l'union de ce ménage fussent troublés le moins du monde.

Mais quand la raison revint à Paula, Alexandre cessa de s'occuper d'elle. Elle se rappela sans doute ce qui s'était passé, car elle ne s'informa point de son mari; mais elle demanda son enfant, et elle l'arrosa d'un torrent de larmes quand il posa pour la première fois sa tête contre la joue brûlante de sa mère.

Alexandre demandait sans cesse de ses nouvelles, et la nuit, quand il la croyait endormie, il entrait furtivement dans sa chambre et se plaçait près de son lit. Quand le sommeil n'était qu'apparent, elle entendait les soupirs du baron, et une fois même elle sentit des larmes lui tomber sur les joues. Aussi ne savait-elle pas si elle devait le haïr pour son accusation injuste et outrageante, ou avoir compassion de sa profonde infortune.

Enfin elle entra en valescence, les forces lui revinrent, et par une belle et chaude matinée d'août, on lui permit de respirer l'air sur la terrasse. Combien elle était changée! Qu'étaient devenus l'éclat de ces yeux noirs et le radieux sourire de ces lèvres vermeilles? Les joues creuses et l'œil éteint, elle fixait des regards indifférents sur les sites et les visages autrefois aimés. Pas un mot ne s'échappait de sa bouche, et elle restait sourde aux légers sanglots de sa fidèle Sybille, debout derrière son fauteuil.

Mais lorsqu'elle aperçut à ses pieds son petit Gustave, sa physionomie exprima une vive compassion, et ses yeux se remblirent de larmes. Elle se pencha vers l'enfant, et comme elle essayait en vain de le soulever, — elle était encore trop faible, — il lui entoura les genoux de ses petits bras caressants, et elle éclata en sanglots. — Papa ! — s'écria-t-il en montrant Alexandre qui avait observé cette scène; et le baron, entraîné par un mouvement du cœur, fit rapidement quelques pas vers sa femme; mais elle détourna la tête, et sans le regarder, elle se fit conduire à sa chambre.

Cet incident inattendu lui avait fait perdre sa contenance péniblement reconquise; et pour la première fois lui vint cette idée : « Que pensera-t-on de notre mésintelligence? quels bruits circulent sur mon compte ! » A mesure qu'elle y réfléchit, son inquiétude alla croissant, et dès lors elle crut lire sur les figures des domestiques et sur les traits pleins de franchise du vieux médecin un mépris mal déguisé ou une piété douteuse, sentiments injustes et humiliants qui achevèrent de l'accabler.

Cependant avec la santé renaissait peu à peu la force morale, et plus celle-ci grandissait, plus la baronne acquérait la conviction que sa place n'était pas à Schlettendorf. Elle en parla d'abord à Wagner.

— Mon cher docteur, lui dit-elle un jour, vous êtes mon ami depuis mon enfance, et je n'hésite plus à vous faire un aveu superflu du reste, car vous aurez remarqué de vous-même que je me suis vue précipitée tout à coup du faite du bonheur. J'ai tout perdu en quelques jours, ma mère, mon père, et enfin mon mari, ajouta-t-elle plus bas, ou du moins le cœur de mon mari, j'ignore s'il vous a communiqué le terrible soupçon dont le poids m'écrase ; s'il ne la pas fait dispensez-moi de répéter son accusation. Qu'il vous suffise de savoir et de croire une chose : c'est qu'Alexandre est le jouet d'une erreur fatale qui nous coûte le repos à tous deux. Vous concevez qu'elle affreuse existence je mène dans cette situation, qu'elles luttes j'ai tous les jours à soutenir. Dites-moi, je vous prie, s'il est possible que je m'en aille loin, bien loin, dans un pays où personne ne me connaisse et ne s'occupe de moi. Je ne suis pas si faible que vous croyez, je me sens parfaitement bien ; ce qui me manque, ce n'est pas la force, ce n'est que le bonheur, et vous ne pouvez pas me le rendre, mon cher monsieur Wagner. Mais le calme, je le retrouverai sous certain rapport en quittant Schlettendorf. O mon ami, c'est pourtant chose bien douce qu'une bonne conscience, et la tempête qui a détruit mon bonheur m'a au moins laissé cette consolation!

— Ma chère baronne, répondit le vieillard tout ému, je ne sais rien, sinon que je vous révère comme une des créatures les plus vertueuses et les plus aimables que je connaisse ; et j'espère que votre mari, qu'elle que soit son erreur, vous rendra son amour et sa confiance Vous ne savez pas comme il s'est inquiété de votre maladie, comme il vous a veillée nuit et jour !

— Si, si, je le sais, dit-elle en balançant la tête d'un air pensif : c'était quelque chose comme de l'amour, mais non pas le véritable amour. Il n'a point de foi, point de confiance en sa femme, et voilà, docteur, la cause de mon infortune. Ah! laissez-moi partir, je vous en conjure; il me semble toujours que cette maison va s'écrouler sur moi.

— Vous partirez quand vous voudrez, répliqua-t-il résolûment, dès demain, si cela vous tranquillise.

— Merci ! s'écria-t-elle avec un éclair de joie, c'est le premier soulagement à mes souffrances. Et maintenant faites-moi le plaisir de prier mon mari de venir me trouver ; je ne puis nous épargner à l'un et à l'autre un dernier entretien. Ayez soin qu'il ne tarde pas ; je redoute cette entrevue, et pourtant elle est indispensable. Quand j'aurai fait ce pas, le plus difficile de tous, je trouverai la force nécessaire pour le reste.

— J'accomplirai votre désir, madame, dès le retour du baron : il est à Carlsruhe pour affaires, et ne reviendra que dans quatre ou cinq jours.

G. RAIMUND.

(*La suite au prochain numéro.*)

les mercuriales, soit au moment de la livraison, soit à celui de la décision judiciaire qui les leur a laissées pour compte. »

Nous trouvons dans le *Journal de Rouen* auquel nous en laissons la responsabilité, l'indication du procédé suivant pour guérir les chevaux couronnés ;

Dès que l'accident est arrivé, on ramène le cheval au pas, on projette vivement de l'eau sur la blessure pour en chasser tout corps étranger, puis on essuie la jambe avec un linge doux. On prend ensuite un épais morceau d'ouate, que l'on ouvre et que l'on applique sur la plaie, en le fixant à l'aide de larges bandes de flanelle, et après avoir mis, pardessus, des genouillères, dont la courroie d'en bas doit être laissée très-lâche, on rentre le cheval à l'écurie. Dès lors, il suffit de ne point troubler le merveilleux travail de la nature ; après deux ou trois jours de repos, on enlève genouillères et bandes, et l'on coupe doucement la ouate tout autour de la blessure, à laquelle elle adhère, en évitant de détacher la croûte protectrice qui recouvre la plaie.

En cet état, on peut donner au cheval, un exercice ou travail modéré, en ayant soin, dès son retour à l'écurie, de mettre un tampon de ouate sur celle qui est adhérente, et de remplacer les bandes et les genouillères. Huit ou quinze jours après, plus ou moins, selon la profondeur de la plaie, la croûte se détache d'elle-même, la peau s'est reformée et le poil commence déjà à repousser, sans aucune altération de couleur. M. Dumond de Sainte-Croix possède un cheval sur lequel il a eu occasion d'expérimenter ce traitement quatre ou cinq fois, qui s'en est bien trouvé.

On lit dans le *Moniteur de l'Armée :*

» Autrefois, les renvois des militaires dans leurs foyers avant l'expiration du temps de service comprenaient uniquement les hommes appartenant aux contingents des classes Cette restriction a paru trop exclusive au moment où d'importantes économies doivent être réalisées, et M. le Maréchal ministre de la guerre vient de prescrire que, par exception, cette faveur soit indistinctement étendue à tous les libérables pendant l'année 1862, quel que soit le titre qui les lie au service.

« Mais comme la dernière portion de la prime n'est payable aux militaires servant dans les conditions de la loi du 26 avril 1855, qu'à la libération définitive du service, M. le Maréchal ministre de la guerre a voulu, qu'afin d'éviter toute erreur et tout retard dans les paiements à l'époque déterminée par la loi, ils eussent entre les mains un titre constatant leurs droits. A cet effet, d'après ses instructions, chacun d'eux recevra du conseil d'administration de son corps une déclaration portant que la somme qui lui est due, *et qui est incessible et insaisissable*, lui sera payée à lui-même et non à un mandataire ; ce paiement aura lieu contre la remise de ladite déclaration et de la lettre d'avis de paiement, qu'à l'époque de sa libération lui fera parvenir le directeur général de la caisse des dépôts et consignations, par l'intermédiaire du maire de sa commune.

» La déclaration sera remise aux militaires au moment de leur départ, Quant à ceux qui auraient déjà quitté le corps, elle leur sera envoyée par les commandants de recrutement, dans le lieu où ils auront annoncé l'intention de se retirer.

M. le Ministre de la guerre a été consulté sur la question de savoir si les militaires liés au service avec prime, libérables en 1862, et auxquels des prolongations de congé ont été accordées en exécution de la circulaire ministérielle du 6 mai 1862, doivent rejoindre leur corps à l'expiration desdites prolongations. En principe, et conformément aux instructions en vigueur, les hommes servant en vertu de la loi du 26 avril 1855 doivent accomplir intégralement le temps de service pour lequel une rémunération pécuniaire leur est allouée. Toutefois, comme les libérables de 1862 n'auront plus que quelques mois à accomplir à l'expiration des prolongations de congé qu'ils ont obtenues, M. le Ministre consent, par exception et afin d'éviter des frais inutiles, à les dispenser de l'obligation de rejoindre leur corps.

Un arrêt de la cour de cassation a décidé que l'art. 1792, sur la responsabilité des architectes et entrepreneurs, pour vice de construction, n'est applicable aux premiers que dans le cas spécialement prévu par cet article, c'est-à-dire lorsque les architectes ont traité à forfait avec le propriétaire, mais aucune responsabilité ne peut les atteindre lorsqu'ils n'ont point agi comme entrepreneurs.

On parle d'une prochaine refonte de notre menue monnaie d'argent. Le titre en est aujourd'hui de 900 millièmes, c'est-à-dire qu'elle contient 10 0/0 de cuivre ; ce titre est supérieur à celui de la monnaie des pays, à système décimal ou non, qui nous entourent, excepté toutefois l'Italie. On comprend que cette supériorité de titre est une prime offerte à l'exportation de l'argent, et le petit commerce s'en aperçoit journellement au manque d'appoint, dont il souffre beaucoup. Une commission, nommée par le ministère des finances, propose de diminuer la quantité d'argent contenue dans notre petite monnaie et d'abaisser le titre de 900 à 850 ou même 835. C'est à peu près la valeur de nos petites pièces après une cinquantaine d'années de circulation; le remède, comme on le voit, sera suffisant pour empêcher l'exportation, sans cependant apporter aucun trouble dans les transactions et sans modifier sensiblement la valeur intrinsèque du signe monétaire, qui continuera à représenter à peu près la valeur qu'il énonce sur sa légende.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 18 mai 1862.

21 Versements dont 4 nouveaux.....	3,955f	»
6 Remboursements dont 2 pour solde.	1,036	37

TAXE DU PAIN.—25 avril 1862.

1re qualité 40 c., 2e qualité 37 c., 3e qualité 34 c.

TAXE DE LA VIANDE. — 12 mars 1862

Bœuf: 1re catégorie, 1f 15c ; 2e catégorie, 1f 05c.
Taureau ou *Vache* : 1re catég., 95c; 2e catég., 85c
Veau : 1re catégorie, 1f 30c ; 2e catégorie, 1f 20c.
Mouton : 1re catégorie, 1f 25c ; 2e catégorie 1f 15.

Pour la Chronique locale : A. Laytou.

Nouvelles Étrangères.

(*Havas.*)

ITALIE.

Turin, 20 mai.

Le Roi quittera Naples demain dans la nuit pour revenir à Turin. Une dépêche de Brescia annonce que la ligne du lac de Garde est occupée militairement par les troupes qui ont été consignées de l'autre côté du Mincio; les soldats étaient armés et équipés en campagne. Un ordre du jour engage les chasseurs à se conduire vaillamment. La route de Milan, est-il dit, dans cette pièce, est ouverte à l'armée autrichienne par la Révolution qui vient d'avoir lieu à Bergame et à Brescia.

Naples, 21 mai.

Hier, une faible démonstration en l'honneur de Garibaldi a été dispersée presque immédiatement.

Le roi est parti hier soir après avoir assisté à un bal splendide donné par la municipalité.

— Garibaldi doit se rendre, dit-on, à Turin et demander une audience au roi Victor-Emmanuel dès le retour de S. M. dans cette ville.

Rome. — Il est inexact que le Pape ait éprouvé une chute ces jours derniers. S. Sainteté jouit en ce moment d'une santé excellente.

ESPAGNE.

Chambre des députés. — Madrid, 19 mai. — M. Castro présente et développe longuement une proposition de censure contre le ministère au sujet des affaires du Mexique.

Le ministre d'état demande le rejet de la proposition. Il déclare que le gouvernement approuve la conduite du général Prim; la question sera discutée à fond quand le ministère aura étudié les documents officiels et aura acquis la certitude que leur publication sera sans inconvénient pour la diplomatie.

Le général O'Donnel ajoute, sur la demande de M. Olozaga, que le Congrès connaîtra les documents et la correspondance diplomatique en temps convenable. Pour le moment, le cabinet croit devoir garder une réserve complète, parce que la question est grave.

M. Castro retire sa proposition.

— Les aides-de camp du général Prim assurent qu'il sera lui-même de retour à Madrid, le 6 juin.

La reine et les ministres approuvent la conduite du commandant des forces espagnoles au Mexique.

Le général O'Donnel et M. Barot ont eu une nouvelle conférence au sujet du Mexique.

A la Chambre des députés, le général O'Donnell a exprimé l'opinion que le désaccord survenu à Orizaba provenait d'une mauvaise interprétation des instructions données par les puissances à leurs plénipotentiaires.

POLOGNE.

On mande des frontières de la Pologne :

Par suite des représentations de l'archevêque, le général Luders a publié un manifeste en vertu duquel la police devra se tenir pendant deux jours à distance des églises; mais les arrestations recommenceraient, si, malgré cela, on chantait encore les hymnes prohibées.

TURQUIE.

Le journal français, le *Courrier d'Orient,* publie une lettre d'Alep, du 2 mai, où il est dit que l'évêque grec, les catholiques, les sœurs de St.-Joseph, des sujets français et des dames des premières familles, ont reçu publiquement des outrages. Quelques chrétiens ont été blessés. Le gouverneur avait éloigné de la ville plusieurs bataillons turcs.

—Constantinople, 14 mai. — La Porte continue des envois de troupes et d'argent à Omer-Pacha. Abd-El-Kader a été autorisé à conserver les armes pour ses serviteurs. D'après les organes turcs, les actes de fanatisme, signalés à Alep, se réduiraient à des jeux d'enfants dirigés contre les sœurs de Saint-Joseph. La Porte aurait, du reste, donné immédiatement satisfaction. Une réunion consultative avait été tenue chez Fuad-Pacha au sujet du retrait des caïmés. Une décision devait être bientôt prise et sanctionnée ensuite par le sultan. On espère une solution satisfaisante. Mehemet-Djemil-Bey est nommé membre du conseil de justice et ambassadeur à Paris.

Livre turque, 197 20; consolidés, 73; Napoléon, 70 20.

GRÈCE.

Les nouvelles d'Athènes du 16 annoncent la publication d'une amnistie générale pour les insurgés de Nauplie et pour les insurgés qui ont pris part aux échauffourées de Tripolitza, Syra, Naxos, Santorin et Négrepont. Trois militaires et neuf civils sont seuls exceptés de cette mesure, qui a été accueillie partout avec satisfaction.

L'ouverture des Chambres devait avoir lieu le lendemain.

Le roi n'a pas accepté la démission du ministère.

Celui-ci n'a pas renouvelé, du reste, son offre de se retirer.

Pour extrait : A. Laytou.

Paris.

23 mai.

On dit que les deux rapports sur le projet de 1863, seront présentés par MM. Leroux et Segris dans le courant de la semaine prochaine, en séance du Corps législatif.

— Le général de Goyon, arrivé le 21 au matin à Paris, s'est rendu immédiatement aux Tuileries, où il a eu une longue audience de l'Empereur.

— On annonce comme très-prochain le départ de M. le comte de Persigny pour Londres.

— Le prince Napoléon est arrivé le 22 à Marseille, venant de Naples. S. A. I. serait accompagnée de son beau-frère, le prince second fils du roi Victor-Emmanuel.

— On dit que la cour se rendra dans les derniers jours de ce mois à Fontainebleau.

— De grandes manœuvres militaires auront lieu à Satory à la fin de la semaine.

— S. A. le vice-roi d'Egypte, a fait avant-hier des visites aux princes de la famille impériale. Il a assisté hier au soir à la représentation de la *Favorite* à l'Opéra.

— On donne comme certaine la nouvelle du futur mariage du roi de Portugal avec une fille de Victor-Emmanuel. Quelques personnes assignent la célébration du contrat au commencement de l'hiver.

— Dans le monde de la politique et des affaires, on parle plus que jamais de démarches faites de concert par la France et la Grande-Bretagne, en vue du rétablissement de la paix aux Etats-Unis.

— La température moyenne du mois de mai est jusqu'ici : à Paris, de 14° 15 au-dessus du 0 ; à Strasbourg : 15° 01 ; à Pau : 16° 61 ; à Alger : 19° 10.

— Le bruit de la prise du Mexico a circulé, aujourd'hui, à Paris. La nouvelle est vraisemblable, mais elle est prématurée. A la date des plus récentes dépêches, (13 mai) les troupes sous les ordres du général Lorencez quittaient Orizaba pour se diriger sur la capitale du Mexique.

— Le Sénat s'est réunie, hier, en assemblée générale.

— Le Corps législatif consacrera ses séances jusqu'à la discussion du budget à des lois d'intérêt local. On a déposé, aujourd'hui, le rapport de la commission chargée du projet de loi portant prorogation jusqu'en 1873 du monopole des tabacs. Le rapport conclut à l'adoption des propositions du gouvernement.

— Hier, a été plaidé à la 6e chambre correctionnelle le procès en diffamation intenté par M. Pamard, maire d'Avignon, député au Corps législatif, contre l'*Indépendance Belge.* M. Pamard demande 50,000 fr. de dommages-intérêts. Le tribunal a remis le prononcé du jugement à huitaine.

— Le musée de Napoléon III, au palais de l'Industrie, vient d'ouvrir deux nouvelles salles remplies de la plus haute antiquité.

— M. Laurentie, rédacteur en chef et M. Mac Sheehy, directeur du journal l'*Union* qui avaient été condamnés le mois passé à deux mois de prison et à 2,000 fr. d'amende pour publication d'un article où était commis le délit d'excitation au mépris et à la haine du gouvernement, comparaîtront après demain devant la Chambre des appels de police correctionnelle.

M. Berryer défendra les appelants : à leur cause est jointe celle de M. Carion, rédacteur de l'*Emancipateur* qui, pour reproduction de l'article incriminé, avait été condamné à un mois d'emprisonnement et 1,000 francs d'amende.

— La température s'est tellement abaissée, hier au soir, que toutes les sentinelles ont été obligées de reprendre leurs capotes d'hiver.

Pour extrait : A. Laytou.

Revue des Journaux.

Le *Constitutionnel* résume, en quelques mots, son opinion sur les affaires mexicaines.

« La France, dit M. A. Vitu, est allée au Mexique pour exiger une réparation légitime et des garanties pour l'avenir; non pour prendre part aux dissensions intestines de ce malheureux pays, mais pour les faire cesser. Aujourd'hui, la guerre est déclarée ; les hostilités ont commencé, et nous regretterions profondément de stériles polémiques dans lesquelles il nous semble qu'on fait un peu trop bon marché du drapeau de la France, engagé, sur des rives lointaines, en de glorieux périls. »

— Si nous en croyons des nouvelles que publie la *Patrie,* datées de Cuba, 30 avril, les premiers détachements du corps espagnol commandé par le général Prim, avaient débarqué, à la Havane, le 29.

« Leur arrivée, ajoute M. Gullaud, avait produit une profonde impression sur la population, qui est favorable au système adopté par les Français. »

— On lit dans le *Pays,* sous la signature de M. Robert Mitchell :

« Il est vrai que notre expédition au Mexique nous coûte de l'argent, et l'*Opinion nationale* qui, d'accord avec le *Times,* voudrait s'ériger en teneur de livres de l'Europe, suppute consciencieusement le prix de revient de chaque tort que nous allons redresser, de chaque intérêt que nous voulons sauvegarder, de chaque vie que nous prétendons garantir. Mais le *Times,* dont les sarcasmes ont la haute approbation de M. Guéroult, repousse la guerre par esprit d'économie, tandis que l'*Opinion nationale* voudrait pour nos finances un placement plus avantageux. Elle voudrait consacrer cinq ou six cents millions à la conquête de la Vénétie. »

— M. E. de la Bédollière exprime dans le bulletin du *Siècle,* l'espoir que l'échauffourée des patriotes italiens réveillera la sollicitude de tous ceux qui se préoccupent de l'Italie, de son indépendance et de son unité.

« Nous espérons, poursuit-il, qu'en tranchant une question qui ne peut plus être résolue à l'amiable, ils s'entendront pour donner la paix à la Péninsule, la sécurité à toutes les entreprises financières, la stabilité à l'Europe. Les cris de joie des royalistes et des cléricaux sont peut-être appelés à produire plus d'effet que nos conseils si souvent réitérés. »

— M. Poujoulat, publiciste de l'*Union,* s'attache à caractériser la réunion à Rome des prélats chrétiens :

« La dignité humaine, dont le christianisme fut toujours le gardien, a son parlement à Rome dans la réunion des évêques catholiques. Ils représentent des quatre vents du ciel la fidélité de tout ce qu'on attaque, le constant amour de ce qui est appelé parmi nous « funeste » ou « inutile. » Ils sont les ambassadeurs des âmes chrétiennes de toute la terre, les conseillers, les frères et les fils de ce Père, dont la Croix se voit de si loin et dont la fermeté douce est plus forte que les armées. Ces Etats-Généraux du monde chrétien dans la Ville éternelle ont une grandeur devant laquelle le garibaldisme peut paraître assez petit, et qui serait de nature à inspirer à la politique des réflexions utiles. »

— On lit dans le *Monde,* sous la signature de M. Coquille :

« Le général de Goyon quitte Rome; il est non pas rappelé, mais simplement appelé à Paris. Ce départ est considéré comme un indice grave, quoiqu'en soi il n'ait rien que d'insignifiant; une certaine lassitude fait qu'on s'attache au moindre incident pour y chercher le symptôme de quelque changement. Il semble, cette fois, qu'on touche à quelque crise. »

— La *Presse* estime que si le gouvernement est animé des intentions modérées qu'on annonce, une réimpression des documents, concernant les affaires mexicaines, n'est point suffisante :

« Les instructions de M. Thouvenel, ajoute M. Gaïffe, sont très-ambiguës, très-élastiques et sujettes à des interprétations très-diverses. Ce qui le prouve, c'est que notre propre plénipotentiaire, l'amiral Jurien de la Gravière, s'y est trompé, et qu'il a signé, comme croyant conforme à ces instructions, la convention de Soledad, convention officiellement désapprouvée depuis. »

— L'*Opinion nationale* fait observer, à propos d'une pétition qui se signe pour demander l'élargissement des personnes arrêtées à la suite de l'échauffourée de Brescia, qu'il ne conviendrait pas de se montrer trop rigoureux envers des patriotes égarés; mais il lui semble qu'on aurait tort de presser trop vivement le cabinet de Turin, auquel cette affaire cause des embarras de plus d'une sorte :

« Il faut, dit M. Bonneau, lui laisser le temps de se montrer avec opportunité sévère et généreux, et de donner satisfaction tour-à-tour aux exigences du dehors et à celles de l'intérieur. S'il était indulgent avant l'heure, on l'accuserait à l'étranger de se laisser dominer par le parti de la guerre, et la cour de Vienne pousserait les hauts cris en se déclarant menacée. Il y a là, pour le gouvernement, une nécessité qu'on ne devrait pas perdre de vue en Italie. »

Le *Pays* s'exprime ainsi par l'organe de M. Robert Mitchell :

« Nos alliés se retirent. — La France reste seule

pour imposer au gouvernement mexicain le respect de la vie et de la propriété des espagnols et des anglais, aussi bien que des français. Que nos alliés, se retirent devant des faits qu'ils avaient prévus, qu'ils connaissent même d'avance, qu'ils sacrifient le but à des questions de détail, ce n'est pas là ce qui doit nous arrêter. La France a une mission à accomplir et elle l'accomplira. »

— On écrit de Rome au journal *Le Monde,* à la date du 17 :

Nous ne croyons à aucune des combinaisons présentées par les gazettes ou convoitées par la révolution. Il s'en présentera une que Dieu aura fait naître et que nul de nous n'aura soupçonnée peut-être.

Pour extrait : A. Laytou.

Situation des récoltes.

On écrit de Limoges :

« Les nouvelles de nos récoltes en terre sont des plus satisfaisantes. On s'attend à de magnifiques résultats. En ce moment ces récoltes sont très-avancées; ainsi les seigles du Haut Pays ont passé fleur, quand ordinairement cette floraison ne s'achève qu'en juin. Les froments n'ont pas suivi cette croissance; la sècheresse les a retardés, mais depuis le commencement de ce mois, de fraîches ondées les ont reconfortés et le temps couvert dont nous jouissons activera leur croissance.

Les foins, sur lesquels l'on avait de sérieuses craintes avec le temps sec d'avril, donneront des résultats meilleurs qu'on ne s'y attendait

L'herbe aura le temps de croître encore pendant un mois, car cette récolte ne commence guère avant la fin de juin. Les dernières foires de cette semaine ont vu s'écouler le bétail avec plus de facilité et à de plus hauts prix.

Les vignes en bas Limousin sont magnifiques; les ceps sont chargés de raisins. Vienne un temps favorable et nous aurons une récolte digne de la terre promise. »

On écrit de Moissac (Tarn-et-Garonne) :

« Depuis le commencement de la semaine, nous avons eu des pluies qui ont fait beaucoup de bien à toutes les récoltes en terre; mais si elles ont de la durée, elles pourraient être nuisibles aux blés qui sont en épi et qui commencent à se verser dans les bonnes terres. La vigne donne les plus belles espérances; la végétation en est très-belle et chargée de fruits. »

On écrit de Bourges (Cher) :

« Les pluies qui nous sont survenues depuis six ou huit jours ont fait le plus grand bien à toutes nos récoltes en terre, mais il serait à désirer que le temps se remît au beau pour la floraison de nos blés, qui s'effectue aussitôt que l'épi sort du fourreau, ce qui existe en ce moment. »

On écrit de Verdun-sur-Saône :

« Nos récoltes sont magnifiques; nous avons presque chaque jour un peu de pluie et nous en avions besoin. Les colzas sont de toute beauté et promettent une abondante récolte. Nos prairies sont dans un état on ne peut plus satisfaisant; enfin, tout nous fait espérer que, si la saison se fait bien, nous aurons en blé, en colza, en foin et en vins une des meilleures années que nous ayons eues depuis longtemps. »

On écrit de Sésanne (Marne) :

« Les pluies que nous avons eues ont fait beaucoup de bien aux grains en terre, qui ont une belle apparence. S'il ne survient pas de sinistre nous aurons une bonne récolte et hâtive; quelques blés bleus commencent à épier. »

On écrit de Bar-sur-Aube :

« Les chaleurs ont beaucoup réparé le dommage causé à la vigne par la gelée; aujourd'hui nous pouvons compter sur une récolte passable si aucun accident ne survient. Les pluies qui sont venues depuis quelques jours ont fait aux emblavures de toutes espèces un bien inappréciable. Les récoltes prennent un aspect satisfaisant. »

On écrit de Bourg (Ain) :

« Quelques pluies bienfaisantes ont arrosé les récoltes, altérées par trois semaines de sécheresse. Les blés, les prairies ont repris de la vigueur; les seigles ont leurs épis. Les colzas donnent de belles espérances; le grainage réussit. Les pousses de la vigne, en s'allongeant, se sont chargées de nouvelles grappes; l'aspect du vignoble est admirable; aussi le prix des vins baisse. Depuis plusieurs jours, on voit aussi dans le Jura de magnifiques vaches, ornées de leurs belles cloches, prendre le chemin de leurs habitations d'été. Partout joie et espoir. »

Beyvet.

Faits divers.

Un voyageur qui retourne d'Espagne par la voie de terre, raconte le fait suivant, dont il prétend avoir été témoin :

Arrivé dans un petit village des Pyrénées, la voiture fait une halte de près de trois quarts d'heure pour changer de chevaux. Notre voyageur après s'être rafraîchi dans l'auberge, profita du temps qui lui restait pour admirer les sites de cette partie de l'Espagne; mais quel ne fut pas son étonnement quand il aperçut presque sur la cime de ces montagnes, une vingtaine d'aigles disputant contre autant de loups une vache égarée dans ces hautes régions et qui était devenue la proie de ces animaux. Le combat devint bientôt général et très acharné. Les loups, malgré les coups de griffes formidables des aigles qui leur enlevaient des lambeaux de chair, tenaient bon et ne reculaient que pour mieux avancer. Mais comme dans ce monde-ci, tout doit avoir une fin, voire même un combat d'animaux, la victoire finit par rester aux rois des oiseaux.

La plupart des loups quittèrent la partie; mais ceux qui restèrent sur le champ de bataille témoignèrent de la part terrible qu'ils avaient prise dans ce combat. C'était un spectacle très-émouvant à voir; mais ce qui augmentait l'intérêt de ce tableau, qui aurait fait la fortune d'un peintre ou d'un photographe; c'était la présence non loin de cette scène d'une autre bête féroce, d'un ours brun d'une dimension gigantesque qui se tenait caché dans une anfractuosité de rocher. Il était là, témoin impassible de l'affaire, qu'il aurait bien voulu arranger pour s'en faire la bonne part; mais il ne l'osa, car on le vit peu de temps après prendre un chemin tout opposé et aller tenter fortune ailleurs.

Le voyageur qui a fourni tous ces détails, nous assure avoir vu toutes les péripéties de ce drame sanglant accompli sur l'une des plus hautes montagnes de la France.

Un évènement qui démontre une fois de plus combien il serait urgent d'établir un moyen de communication entre les voyageurs en chemin de fer et les conducteurs de trains, est arrivé pendant la nuit de dimanche à lundi, sur la ligne du chemin de fer de Paris à Rouen, et la nouvelle qui s'en est répandue à Rouen y a causé une légitime sensation.

Dans le train partant de Paris à 10 heures 15 minutes du soir, un jeune commerçant avait pris place, dimanche, pour se rendre au Hâvre, et de là à Caen où réside sa famille. A Mantes, ce jeune homme changea de wagon et se trouva dans un compartiment où étaient déjà installés un individu âgé de 45 ans, un jeune homme et une jeune fille.

Le commerçant, après avoir échangé quelques paroles avec les premiers occupants, s'endormit bientôt d'un profond sommeil. Mais tout-à-coup il fut réveillé par une souffrance aiguë au cou : il venait de recevoir un coup de couteau de la main de l'homme de 45 ans qui levait le bras pour lui en porter un second. La personne ainsi attaquée à l'improviste, qui est heureusement d'une grande force musculaire, saisit le bras de son assaillant, et le repoussa en lui portant sur le visage la main droite que l'autre saisit avec ses dents. Malgré la morsure cruelle qu'il ressentait à l'un des doigts de cette main et bien qu'il perdît beaucoup de sang, le jeune commerçant terrassa son adversaire, puissamment aidé par les deux autres personnes présentes, notamment par la jeune fille.

L'assassin chercha le moyen d'ouvrir la portière pour fuir, mais on ne lui en laissa pas la possibilité, et les deux jeunes gens, ainsi que la jeune personne, le maintinrent renversé, en même temps qu'ils faisaient entendre les cris les plus énergiques pour obtenir du secours.

Malheureusement, les cris se perdaient dans le bruit causé par la marche du train, et il y avait lieu de craindre que le blessé ne s'affaiblît par la perte de son sang, et que l'assassin, n'ayant plus pour adversaires qu'un jeune homme et qu'une jeune fille, ne parvînt à faire de nouvelles victimes. Cette horrible situation dura plus d'une heure.

Enfin, au passage d'une station, les cris d'appel furent entendus et l'on se saisit du furieux, qui, placé dans un compartiment spécial est arrivé à Rouen, hier, à deux heures cinquante minutes du matin, et a été remis entre les mains de la justice.

On croit que le coupable a cédé à un accès de folie ou à une sorte d'hallucination, mais que, dans cette circonstance, on ait eu affaire à un fou ou bien à un criminel, il n'y a pas moins sujet de fremir en pensant à l'horrible drame qui était possible, les voyageurs étant privés d'un moyen d'appel qui eût pu prévenir le chef du train.

— La *Guienne* a reçu dans une lettre dans laquelle on lui raconte que ces jours derniers, route d'Espagne, un vieillard dont le cerveau est troublé était monté sur le toit de sa maison avec l'intention de se précipiter de cette hauteur sur le pavé.

Une foule nombreuse de curieux était rassemblée autour de la maison, mais personne ne se mettait en devoir de le détourner de son funeste projet, lorsque M. l'abbé Frouin, curé de Blésignac, monta sur la toiture et chercha à le ramener à la raison par la persuasion. Le vieillard le supplia de lui donner sa bénédiction avant qu'il mît fin à ses jours.

— Je veux bien vous la donner, lui dit le prêtre, mais pas ici; c'est dans votre chambre que je vous la donnerai.

— Non, non, c'est fini, répondait le fou, je veux mourir.

Le prêtre lui saisit la main, mais une lutte était très dangereuse sur le bord d'un toit où le moindre faux pas eût précipité l'un et l'autre sur le pavé. Enfin, trois jeunes gens vinrent au secour de l'ecclésiastique, et, malgré la résistance du vieillard qui les frappait à coups de tuiles, ils parvinrent à le ramener dans sa chambre. *(Journal de Toulouse).*

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

22 mai 1862.

Au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	70 20	» 20	» »
4 1/2 pour 100	97 80	» 10	» »
Banque de France	3140 »	» »	» »

23 mai.

Au comptant :			
3 pour 100	70 50	» 30	» »
4 1/2 pour 100	97 85	» 05	» »
Banque de France	» »	» »	» »

24 mai.

Au comptant :			
3 pour 100	70 20	» »	» 30
4 1/2 pour 100	97 60	» »	» 25
Banque de France	» »	» »	» »

BULLETIN COMMERCIAL.

VILLE DE CAHORS.

Marché aux grains. — Samedi, 24 mai 1862.

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment..	368	122	26f 35	78 k. 240
Maïs.....	202	34	15f 63	»

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

21 mai. Roux (Henriette-Marie-Antoinette).
22 — Castex (Elisabeth).
23 — Lacombe (Eugène).
24 — Vaysse (Madeleine).

Mariages.

22 — Pouzergues (François), cultivateur, et Sers (Marie), sans profession.

Décès.

22 — Malaprat (Marie), sans profession, 24 ans.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. Laytou.

CONTREFAÇONS

DU

VINAIGRE DE TOILETTE

DE JEAN-VINCENT BULLY

67, rue Montorgueil, Paris.

Pour se prémunir contre les contrefaçons, que de nombreux jugements n'ont pas encore complètement réprimées :

REFUSER tout flacon où le nom de *Jean-Vincent Bully* serait précédé des mots *dit de,* ou autres semblables.

EXIGER : *L'enseigne* AU TEMPLE DE FLORE, — le *bouchage intact,* — la *signature* sur le cachet, — la *contre-étiquette* fixant au col du flacon *le fil blanc, rose, vert et noir* terminé par la *Médaille* de garantie.

Ci-dessous la contre-étiquette elle-même pour donner le modèle de la signature et les deux faces de la Médaille.

Porter plainte contre le débitant **« pour Tromperie sur la nature de la chose vendue. »** (Art. 423 du Code pénal.)

Morto-Insecto

Pour détruire instantanément les Puces, Punaises, Fourmis, Chenilles et tous autres insectes. Emploi facile et peu coûteux. Prix du flacon, 50 cent. — Dépôt, rue de Rivoli, 68, chez R. Julien, et dans les premières Maisons de Pharmacies, Drogueries et Epiceries du département. — Se défier des contrefaçons et imitations. On expédie en France et l'Etranger.

AVIS

Le 29 mars dernier, jour de foire à Gourdon, un **chien courant**, blanc et jaune, de belle race, abandonna son maître, à Salviac, pour suivre un tilbury qui passait. Bonne récompense à celui qui le rendra.

S'adresser à Me Frédéric Bercegol, notaire, à Albas.

A VENDRE

Tilburys d'occasion à deux roues, Jardinières, Voitures à quatre roues en tout genre, neuves et d'occasion, à de très bons prix.

S'adresser à M. SÉVAL, carrossier, à Cahors.

A LA VILLE DE CAHORS

SABRIÉ

Marchand Tailleur, rue de la Mairie, 6,

a l'honneur de prévenir le public, que, comme par le passé, on trouvera dans ses magasins des habillements confectionnés à Paris ou par lui. Il ose espérer que les personnes qui l'honoreront de leurs visites seront satisfaites.

Il confectionne aussi sur mesure.

A VENDRE

Vins vieux des premiers crus d'Albas.

Récoltes de 1825, 1830, 1832, 1834, 1840, 1841 et 1843.

S'adresser à M. BATAILLE, aîné, propriétaire à Albas.

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ

Aux Fabriques de France

MAISON GREIL

A Cahors, sur les Boulevards, Maison Cournou, à l'angle de la rue Fénelon.

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

Formes élégantes et grâcieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.

L'abonnement à tous les Journaux se paie partout d'avance. — Les souscripteurs au JOURNAL DU LOT, dont l'abonnement est expiré, sont invités à nous en faire parvenir le montant. Il sera fait traite sur les retardataires dans la deuxième quinzaine d'avril. — Les frais de recouvrement seront à leur charge.

Médaillons historiques en bois durci.

NAPOLÉON III	VICTOR-EMMANUEL	FRANÇOIS-JOSEPH
Impératrice EUGÉNIE	GARIBALDI	AB-DEL-KADER
Prince Impérial	Reine VICTORIA	BÉRANGER
NAPOLÉON Ier	Prince ALBERT	LAMARTINE
NAPOLÉON II	Comte CAVOUR	CANROBERT

CHRIST, VIERGE MARIE, PIE IX

BUSTE OFFICIEL

de S. M. NAPOLÉON III de 50 centimètres de hauteur, avec console, fait d'après M. A. Barre, statuaire, chevalier de la Légion-d'honneur.

En vente chez Castanet, imprimeur lithographe, à Cahors.

Le propriétaire-gérant, A. Laytou.